



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Bureau communautaire du 10 juin 2024 – 19h00

en salle de réunion du Siège à Dannemarie

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 03 juin 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° B20240601

Approbation subventions aux associations

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20240602

Approbation subventions au titre du fonds du patrimoine

Adoptée à l'unanimité

Séance du 10 juin 2024 – 19h00

Approbation attribution de subventions exceptionnelle

Délibération n° B20240601

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 juin 2024

Sont présents 12 membres

Sont absents : 03

Sont excusé(e)s : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Excusé
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Absent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20240601

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

Vu les demandes de subvention des associations/organismes suivants :

- Devoir de mémoire & patrimoine pour le Mémorial de Dannemarie ;
- RASED de Dannemarie ;
- Voyage des anciens combattants ;
- Syndicat des apiculteurs de Dannemarie ;
- Union cycliste de Montreux-Vieux
- Foyer de la Culture de Dannemarie

ainsi que du Collège de la Largue de Seppois-le-Bas ;

Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2024 par délibération n° C20240406A du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 dans le cadre des subventions diverses ;

Vu la délibération n° C20220301 du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes suivants, ainsi qu'au Collège de la Largue de Seppois-le-Bas, comme suit :

Code analytique	Associations/organismes divers	Objets	Montant alloué
GG	Devoir de Mémoire & patrimoine pour le Mémorial de Dannemarie	Soutien à la nouvelle association de gestion du mémorial pour la relance du musée	5 000 euros
AS	RASED de Dannemarie	Soutien au RASED pour l'achat de matériel pédagogique spécifique à l'accompagnement des enfants en difficulté	1 600 euros
GG	UNC arrondissement d'Altkirch	Voyage mémoriel sur les « malgré-nous » en Pyrénées Orientales	500 euros
GG	Syndicat des apiculteurs de Dannemarie	Achat d'un fondoir à cire et d'un gaufrier	500 euros
GG	Union cycliste de Montreux-Vieux	Organisation des championnats nationaux de cyclisme sur route	1 000 euros

GG	Foyer de la Culture de Dannemarie	Organisation de la musique	
GG	Collège de la Largue de Seppois-le-Bas	Création d'un sentier mémoriel par les collégiens en hommage aux jeunes réfractaires de Ballersdorf	3 000 euros

- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes, ainsi qu'au Collège de la Largue de Seppois-le-Bas, telles que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





EXTRAIT DU PROCES-VERBA

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 068-200066033-20240610-B202406_2-DE

BUREAU

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 19
Nombre en fonction : 19

Séance du 10 juin 2024 – 19h00

Approbation attribution de subventions « fonds patrimoine »

Délibération n° B20240602

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 juin 2024

Sont présents 12 membres

Sont absents : 03

Sont excusé(e)s : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Excusé
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Absent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20240602

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS PATRIMOINE

Vu la délibération n° C20240417 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 dans le cadre de l'adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel avec la Collectivité européenne d'Alsace ;



Vu la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXIe siècle du 19 juin 2023 ;

Vu le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023 ;

Vu la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

Vu le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la transmission par la CeA des trois projets suivants éligibles à l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds patrimoine ;

Considérant que le cofinancement de la Communauté de communes Sud Alsace Largue correspond à 10% de la subvention allouée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), plafonnée à une enveloppe budgétaire dédiée de 10 000 euros maximum par an ;

Vu la présentation du Président desdits projets comme suit :

Propriétés	Projets & objet des travaux	Montant subvention allouée par la CeA	Montant subvention allouée par la CCSAL
	Restauration d'une maison à colombages à Altenach : restauration complète des façades à colombages	26 860,00 €	2 686,00 €
	Restauration des façades d'une maison alsacienne à Retzwiller : restauration d'une façade par recrépissage à la chaux	17 950,00 €	1 795,00 €
	Restauration d'une maison à Sternenberg : remise à neuf de la toiture et zinguerie avec des tuiles plates traditionnelles à recouvrement avec renfort de la charpente & restauration d'une sablière	11 101,00 €	1 110,10 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024



ID : 068-200066033-20240610-B202406_2-DE

Vu la délibération n° C20220301 du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions au titre du fonds patrimoine auxdits propriétaires dans le cadre des projets tels que présentés ci-dessus ;
- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions au titre du fonds patrimoine auxdits propriétaires dans le cadre des projets tels que présentés ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN